

Petite histoire des universités belges

R. Mayer

Professeur émérite

La question qui est posée est de savoir quelle est la plus ancienne université de notre pays.

Au XV^e siècle le duc de Brabant Jean IV avait choisi Bruxelles pour être le siège d'un établissement d'enseignement. " *Mais les bourgeois de Bruxelles, plus soucieux alors de leur repos que des progrès de la science, avaient décliné cet honneur ; ils redoutaient pour leurs familles la présence de jeunes gens tapageurs et indisciplinés comme les étudiants l'étaient à cette époque. Louvain eut moins de scrupules* "1. C'est dans ses murs que le *Studium Generale Lovaniense* s'établit en 1425.

A cette époque, l'Eglise intervenait dans tous les domaines, c'est pourquoi Jean IV sollicita du Pape l'autorisation de créer cette université. Elle réunissait les facultés de droit, de médecine et des arts, mais avec l'interdiction d'enseigner la théologie. Une faculté de théologie compléta l'ensemble en 1432. " *L'Université de Louvain jouissait de la liberté académique et de gestion ainsi que de judicature et indépendante des évêques et des clergés locaux* "2. C'était une petite république libre et indépendante.

Cette université connut des heures de gloire. Cosmopolite, elle acquit une réputation comparable à celle des grandes universités européennes. Mais le temps fit son œuvre, les difficultés furent nombreuses, le déclin s'amorça et à la fin du XVIII^e siècle, l'enseignement se limitait à une scolastique vieillie.

C'est donc à l'initiative du pouvoir public que fut créée la première université sur notre territoire.

Le despote éclairé Joseph II fut souvent en conflit avec l'Eglise. Il dégagea l'enseignement de la tutelle de celle-ci, et en 1788 il transféra à Bruxelles les trois premières facultés louvanistes.

La Révolution brabançonne (1789) balaya le régime autrichien ce qui permit à l'université de réintégrer Louvain ; ce fut pour une courte durée.

L'annexion de notre pays à la France en 1795 amena la suppression en 1797 des universités, l'enseignement supérieur fut dispensé dans des écoles centrales départementales et Bruxelles ne fut pas oubliée.

Napoléon modifia le système éducatif en 1802 en instaurant l'Université impériale qui couvrait tout l'Empire. Celle-ci était divisée en Académies portant sur plusieurs départements. Bruxelles et Liège furent le siège d'une Académie.

L'Académie bruxelloise disposait des Facultés des Lettres, de Droit et des Sciences, mais pas de Médecine.

L'enseignement supérieur fut encore modifié lors de la création du royaume des Pays-Bas. Le roi Guillaume I^{er} créa en 1816 des universités d'état à Gand, Liège et Louvain, Bruxelles restait privée d'un enseignement universitaire. L'indépendance du pays acquise en 1830 ne modifia pas la situation.

L'Université de Louvain faisait partie de l'enseignement public ce qui indisposait l'épiscopat qui voulait " *une université pour défendre la religion et les saines doctrines, pour dévoiler les hérésies et les aberrations des novateurs* ". Cette université devait être au service de l'Eglise pour l'aider à combattre les idées nouvelles de liberté et de tolérance issues de la Révolution française³. La nouvelle université, appelée désormais " catholique ", s'établit à Malines et fut inaugurée le 11 juin 1834.

Les libres penseurs s'inquiétèrent et, en juin 1834, Théodore Verhaegen défendit au sein de la loge " Les Amis Philanthropes " la proposition de créer une université indépendante de la religion ou d'un parti. Cette proposition fut bien accueillie, les donateurs furent nombreux et généreux. La première année académique de l'Université libre de Belgique (plus tard de Bruxelles) fut entamée le 20 novembre de la même année 1834.

Le pays comptait alors trois universités d'état (Gand, Liège et Louvain) et deux universités privées (Bruxelles et Malines). Le gouvernement jugea inutile l'existence de trois universités dans la province de Brabant et supprima l'Université d'état de Louvain ce qui permit à l'Université catholique d'occuper les bâtiments abandonnés. Bien que les différents établissements universitaires qui ont siégé à Louvain à partir de 1425 fussent des institutions publiques, la jeune Université catholique fit progressivement des efforts pour se vieillir au sein de la communauté universitaire en faisant état de ses liens avec l'ancienne

Université médiévale. Des arrêtés de la cour d'appel de 1844 et de la cour de cassation de 1846 précisèrent toutefois que l'UCL ne peut être présentée comme la continuation de l'ancienne Université de Louvain². Le sceau de l'UCL datant de 1909 ne portait pas de date alors que la date de 1425 fut ajoutée en 1993 sur le nouveau sceau. Reconnaissons toutefois que l'autorité civile et l'autorité religieuse concoururent à la réputation du *Studium generale*.

Quel était l'état de l'enseignement de la médecine dans la vieille Université de Louvain ? L'enseignement fut longtemps purement théorique et scolastique, le didactisme était statique et verbeux. Il consistait en des commentaires en latin des travaux d'Hippocrate, de Galien, d'Avicenne, d'Averroès ou encore de Rhazès. Il restait imperméable aux acquisitions de la Renaissance. " *Il faut cependant signaler que l'esprit traditionaliste qui caractérisait un peu trop la faculté l'empêcha de comprendre la révolution que lui proposait le génie de Vésale et, par son sinon indifférence, son hostilité à l'endroit de la méthode nouvelle, provoqua le départ de ce précurseur dont l'Italie sut apprécier l'importance et capter pour ainsi dire les travaux* "4.

Pendant le XVIII^e siècle, la médecine de spéculative devient clinique, la médecine est enseignée à l'hôpital. Des établissements hospitaliers bruxellois contribuèrent à ce progrès et ils s'établirent tous sur la même parcelle de terre, là où se situait une léproserie il y a 800 ans et là où se trouvent aujourd'hui le C.H.U. Saint-Pierre et l'Institut Bordet. En 1174, il existait en ce lieu une léproserie et une chapelle dédiée à Saint-Pierre situées en dehors des murs de la première enceinte de Bruxelles. La dernière lépreuse disparut en 1749, la léproserie devint un couvent qui fut transformé en hôpital en 1783 sous Joseph II et, agrandi, il devint en 1786 " Hôpital royal " organisé à l'exemple de celui de Vienne. Une gravure de Jacques Harrewyn datant de 1727 montre l'importance de l'ensemble des bâtiments⁵. " *L'organisation de l'Hôpital royal prévoyait la création d'un service de garde permanent, assuré par un médecin... Cette mesure impliquait l'existence d'un corps médical attaché à l'hôpital* "6. Décision importante qui annonce l'excellence des futurs hôpitaux bruxellois. Avec le transfert à Bruxelles de trois facultés louvanistes, l'Hôpital royal devint un hôpital universitaire, ce qui amena le développement de l'enseignement au lit du malade.

Napoléon décida en 1806 d'organiser en ce même lieu des cours " en langue vulgaire " dans le but de former des officiers de santé, enseignement qui fut maintenu sous le régime hollandais pour devenir en 1823 " Ecole de Médecine " ; celle-ci avait la charge de former dans le " Grand Hospice Civil " des chirurgiens, des pharmaciens et des sages-femmes. Le droit d'attribuer le titre de docteur revenait aux trois universités d'état où les cours se donnaient en latin.

Le 28 octobre 1834, un mois avant le début de l'enseignement, une convention fut signée entre

l'administration des hospices et l'ULB, amenant la fusion de l'Ecole et de la Faculté. Le corps professoral de l'Ecole forma la base de celui de la jeune Faculté de Médecine, l'hôpital prit le nom définitif d'Hôpital Saint-Pierre.

Nous n'avons certes pas l'ambition d'établir un lien entre la léproserie médiévale et l'ULB, mais bien de rappeler que l'enseignement de la médecine clinique, universitaire même, se développa à Bruxelles à partir de 1788 et que le " campus de la Porte de Hal " fut une terre dédiée à la médecine à partir de 1174.

Pour conclure, rappelons que toutes les universités créées avant 1834 résultaient d'une initiative des autorités civiles, la plus ancienne étant la *Studium generale* (1425). En réponse à la question liminaire, il faut admettre que les universités aînées sont Gand et Liège (1816) et les cadettes sont Louvain et Bruxelles (1834).

En raison de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans, les candidats à un enseignement supérieur devinrent plus nombreux, ce qui amena la création de nouvelles institutions universitaires. Nous nous limiterons aux institutions francophones, mais ferons une exception en faveur de notre université-sœur, la Vrije Universiteit Brussel (VUB). Le droit était déjà enseigné en néerlandais à l'ULB en 1890 et c'est en 1963 qu'un enseignement en néerlandais fut associé dans toutes les facultés. La VUB devint autonome le 1^{er} octobre 1969.

L'ULB est présente en Wallonie grâce au *Biopark Charleroi Brussels South* et à un enseignement en sciences du travail.

Louvain abritait les deux universités catholiques, l'UCL et la KUL. Suite à une intense propagande et une agitation politique (le *Walen buiten*) les deux universités se séparèrent en 1968, l'UCL migrant à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Dans leur désir d'expansion, les universités catholiques ont créé des succursales. L'UCL établissait sa Faculté de Médecine et son hôpital universitaire à Woluwe-Saint-Lambert, absorbait l'Ecole supérieure commerciale et consulaire (1896), qui avait obtenu un statut universitaire en 1965 sous le nom de Faculté universitaire catholique de Mons (FUCaM) et devenant en 2011 UCL-Mons. L'Institut Saint-Louis, fondé à Bruxelles en 1858, était un établissement de philosophie catholique. Devenu une ASBL en 1948, la section de philosophie et lettres devient universitaire s'appelant Faculté universitaire Saint-Louis. D'autres facultés et instituts virent le jour et constituèrent en 2013 l'Université Saint-Louis. La fusion avec l'UCL a été décidée en mai 2017.

Mons était le siège de trois établissements de niveau universitaire : La Faculté Polytechnique (Ecole des Mines) datant de 1837, la Faculté Warocqué d'Economie et de Gestion datant de 1899 et la FUCaM. D'autres facultés s'associèrent à la Faculté Warocqué

pour devenir l'Université de Mons-Hainaut, celle-ci fusionna avec la Faculté Polytechnique en 2009 donnant naissance à l'Université de Mons.

En 1831, la Compagnie de Jésus fonda à Namur le Collège de Notre-Dame de la Paix qui était une section supérieure de Philosophie spéculative et lettres. Les débuts furent modestes. Transformé en ASBL en 1948, le collège élargit l'éventail des possibilités d'enseignement pour atteindre six facultés. La proposition de fusion avec l'UCL fut rejetée en 2010 et l'appellation Université de Namur fut adoptée en 2013.

La Faculté de Médecine vétérinaire occupait un bâtiment à Cureghem-Anderlecht depuis 1901, elle fut associée à l'Université de Liège en 1969 pour s'installer dans la Cité ardente en 1991.

En 1860 une abbaye bénédictine à Gembloux fut le premier siège de la future Faculté des Sciences agronomiques. Elle fusionna avec l'Université de Liège en 2006 pour s'appeler Gembloux Agro-Bio Tech.

Les universités en Région flamande sont, outre la VUB, l'Universiteit Gent, la KUL et son annexe la KUL afdeling Kortrijk (KULAK), l'Universiteit Antwerpen et l'Universiteit Hasselt (UHasselt).

Il convient d'ajouter à cet ensemble l'Institut de Médecine tropicale d'Anvers et l'Ecole Royale Militaire.

Une conclusion s'impose : le monde universitaire a bien évolué dans notre pays depuis 1425. Il est richement doté en institutions universitaires ; on

dénombre en effet 15 institutions dont six universités complètes. Avec une institution universitaire pour environ 750.000 habitants, le paysage universitaire belge est plus étoffé que celui de ses pays voisins, à l'exception de l'Allemagne.

BIBLIOGRAPHIE

1. Vanderkindere L. L'Université de Bruxelles. Notice historique. Bruxelles:Weissenbruch;1884.
2. Wikipédia. (Consulté le 10/05/2017). Université catholique de Louvain (1835-1968). [Internet]. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Universite_catholique_de_Louvain_\(1835-1968\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Universite_catholique_de_Louvain_(1835-1968))
3. Uyttebrouck A. Les sites et bâtiments occupés par l'Université libre de Bruxelles. Bruxelles:Bull. de l'U.A.E. n°3 90;1974.
4. Van der Essen L. L'Université de Louvain. In : Histoire des Universités belges. Bruxelles:Ed. Office de publicité;1954.
5. Guillardjan D, Ingelaere P. Bruxelles, Hôpital Saint-Pierre. In : L'architecture hospitalière en Belgique. Bruxelles:Ed. M&L Cahier;2005.
6. Bonenfant-Feytmans AM. La réception des malades dans les hôpitaux de Bruxelles avant 1914. Ann Soc Belg Hist Hop. 1963;1(37).

Correspondance :

R. MAYER
Rue André Fauchille, 16
1150 Bruxelles
E-mail : raymayer@skynet.be

Travail reçu le 18 mai 2017 ; accepté dans sa version définitive le 21 juin 2017.